



Déposé aux minutes du Greffe
du Tribunal de Commerce
de Nice : 15 JUIN 2010
2367

A.M. Thanatopraxie
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL 1.000 Euros
SIEGE SOCIAL : 60 Avenue de NICE – 06800 Cagnes sur Mer

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille dix
Le 2 juin
A 10 heures

L'associé unique de la société sus-désignée, Monsieur THIEBAUX Thierry, propriétaire des 100 parts sociales composant le capital de la Société A.M. Thanatopraxie, à l'issue de la signature des statuts de la société, a pris les décisions suivantes en vue de la nomination du premier gérant de la société.

PREMIERE DECISION

L'associé unique désigne en qualité de Gérant de la société sous sa forme de Société à Responsabilité Limitée pour une durée illimitée :

- Monsieur THIEBAUX Thierry
Né le 21 février 1971 à Verdun (55)
Demeurant 46 Chemin des presses – 06800 Cagnes sur Mer

Monsieur THIEBAUX Thierry déclare qu'il accepte les fonctions de Gérant de la société qui viennent de lui être confiées, et qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer les fonctions de Gérant de la société.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique.

Thiebaux Thierry